

6 décembre 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 décembre 1999 à **20:00** heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER**

**PAUL M. ROLLAND**

**JEAN-GUY TARTE**

**ONIL COUTURE**

**JEAN-JACQUES BOISVERT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., adjoint au greffe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 1999-12-456 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1999-12-457 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL **TENUES LES 1<sup>ER</sup> ET 8 NOVEMBRE 1999**
- 1999-12-458 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS **DE NOVEMBRE 1999**
- N. M. 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS **DE NOVEMBRE 1999**
- N. M. 1.5 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 1999
- N. M. 1.6 DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1999

6 décembre 1999

1999-12-459 1.7 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISTE TENUE LE 17 NOVEMBRE 1999

## **2. RÈGLEMENT**

1999-12-460 2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES »

1999-12-461 2.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 832-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE CONNU SOUS LE NOM DE CHEMIN LAPOINTE »

1999-12-462 2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 833-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS VOLUMINEUX »

## **3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

1999-12-463 3.1 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

## **4. AVIS DE MOTION**

AM 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE D'AFFAIRES AINSI QUE DE LA COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, DE LA COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX ET DE LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2000

AM 4.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2000

1999-12-464 4.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2000

AM 4.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE RO1-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108

6 décembre 1999

- 1999-12-465 4.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »
- 1999-12-466 4.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »
- 5. AFFAIRES COURANTES**
- 1999-12-467 5.1 ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT
- 1999-12-468 5.2 MODIFICATION D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
- 1999-12-469 5.3 PROVISION RELATIVE AUX DEMANDES DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LOCATIVE POUR LES ANNÉES 1999 - 2000 - 2001
- 1999-12-470 5.4 DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT, EXERCICE FINANCIER 2000
- 1999-12-471 5.5 RADIATION DES CRÉANCES
- 1999-12-472 5.6 ENTENTE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
- 1999-12-473 5.7 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES PELOUSES DANS LES PARCS, ÎLOTS DE VERDURE, ESPACES VERTS ET AUTOUR DES ÉDIFICES DE LA VILLE DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2000
- 1999-12-374 5.8 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES FLEURIS POUR L'ANNÉE 2000
- 1999-12-475 5.9 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX, ANNÉES 2000 - 2001 - 2002

6 décembre 1999

1999-12-476	5.10	SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES DOMESTIQUES ET DES BOUES D'USINE D'ÉPURATION
1999-12-477	5.11	DÉNEIGEMENT DE LA RUE LAWRENCE
1999-12-478	5.12	DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 1070 ET 1067
N. M.	5.13	DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REMORQUAGE
1999-12-479	5.14	FONDATION MAISON HÉBERGEMENT POUR ELLE : DEMANDE DE SUBVENTION
1999-12-480	5.15	GALA MÉRITE DES GENS D'ICI, 1999-2000 : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
N. M.	5.16	OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
1999-12-481	5.17	<u>LA VOIX DE L'EST</u> , ÉDITION SPÉCIALE « SOUHAITS DE NOËL »
1999-12-482	5.18	LES JEUNES ENTREPRISES DE LA RÉGION DU HAUT-YAMASKA : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
1999-12-483	5.19	M105 : SOUHAITS DE NOËL ET DU NOUVEAU MILLÉNAIRE
1999-12-484	5.20	FESTIVAL NOVICE DE BROMONT : DEMANDE DE GRATUITÉ DE GLACE
1999-12-485	5.21	ANNULATION DE LA SERVITUDE NUMÉRO 156429 SUITE AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CAISSE POPULAIRE
1999-12-486	5.22	RAPPORT RÉVISE SUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES NEIGES USÉES
N. M.	5.23	OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À L'ÉCLAIRAGE DE BOULEVARD DE BROMONT
1999-12-487	5.24	DEMANDE DE REMBOURSEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DU CHEMIN PERRAULT (P-07040)
N. M.	5.25	DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE GATINEAU PROJETÉE
1999-12-488	5.26	D2 MARKETING : OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'AFFAIRES, PROJET DE COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES
1999-12-489	5.27	MANDAT DONNÉ À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE ET VENTE DU CHEMIN LAPOINTE, CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE, AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

6 décembre 1999

- 1999-12-490 5.28 ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 1999-12-491 5.29 PROJET DE COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES
- N. M. 5.30 BUREAUTIQUE : PASSAGE À L'AN 2000
- 1999-12-492 5.31 PRIX DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL DE LA RUE DU PACIFIQUE
- 1999-12-493 5.32 AUTORISATION DONNÉE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA À RECEVOIR LES DOCUMENTS DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS
- 1999-12-494 5.33 MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGÉ UN ACTE DE RACHAT DU LOT 393 DU CADASTRE OFFICIEL BROMONT SUITE À LA TENUE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 30 NOVEMBRE 1999

## **6. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 1999-12-495 6.1 EMBAUCHE DE MADAME MONIK BEAUDOIN, SERVICE DE LA TRÉSORERIE
- 1999-12-496 6.2 HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME SOPHIE BARRET, RÉCEPTIONNISTE
- 1999-12-497 6.3 EMBAUCHE DE MONSIEUR BERNARD PAQUET AU SERVICE DES LOISIRS
- 1999-12-498 6.4 ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 5 NOVEMBRE 1999
- N. M. 6.5 DEMANDE D'EMBAUCHE FAITE PAR MONSIEUR DAVID BUCK À TITRE DE POLICIER
- 1999-12-499 6.6 GRIEFS NUMÉROS 99-2, 99-3 ET 99-4
- 1999-12-500 6.7 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-11-343
- 1999-12-501 6.8 EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE

## **7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN PRONOVOST DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE RELATIVEMENT AU RENOUELEMENT DU STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE » ACCORDÉ À LA VILLE DE BROMONT

6 décembre 1999

- N. M            7.2    DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LISE PARISEAU, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA FABRIQUE SAINT-VINCENT-FERRIER
- 1999-12-502    7.3    DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ INTER MUNICIPAL DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE WATERLOO, TENUE LE 30 NOVEMBRE 1999
- N. M            7.4    DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR NICOLAS BRETON ET LOUISE TARDIF DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION RÉSIDENTIELLES DE BROMONT CONCERNANT L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL
8.    **VARIA**
9.    **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 1999-12-503    10.    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

1999-12-456

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Les sujets numéros 4.4, 4.5 et 4.6 auraient dû se lire de la façon suivante :

- 4.4    AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108

6 décembre 1999

- 4.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »
- 4.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

Le sujet numéro 5.24 aurait dû se lire de la façon suivante :

- 5.24 DEMANDE DE REMBOURSEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DU CHEMIN BERGERON (P-07040)

Les sujets numéros 5.23, 5,25, 5.30 et 6.5 sont reportés à une séance subséquente.

Les sujets suivants ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

- 8.1 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE MONSIEUR LOMER PERREAULT
- 8.2 DÉPÔT DES LETTRES DE MONSIEUR FRANZ CHARNEUX ET DE MONSIEUR GAÉTAN FORGUES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT QUE FRÉQUENTERONT LES ÉLÈVES DU NIVEAU SECONDAIRE

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

1999-12-457

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 1<sup>ER</sup> ET 8 NOVEMBRE 1999**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues les 1<sup>er</sup> et 8 novembre 1999.

**ADOPTÉ**

1999-12-458

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
NOVEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 1999 au montant de **UN MILLION CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET HUIT CENTS (1 051 582,08 \$)** à payer par le fonds d'administration le tout, conformément à la liste jointe et approuvée.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE  
NOVEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre 1999. Le montant des permis émis durant le



6 décembre 1999

mois de novembre se chiffre à **DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (2 226 180\$)**.

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport financier au 30 novembre 1999.

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport périodique des revenus et des dépenses au 1<sup>er</sup> décembre 1999.

**1999-12-459**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISTE TENUE LE 17 NOVEMBRE 1999**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 17 novembre 1999.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

**1999-12-460**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831-1999 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE  
MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement. ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-10-382 dispensant l'adjoint au greffe d'effectuer la lecture du règlement numéro 831-1999 lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 831-1999 intitulé « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES »

**ADOPTÉ**

**1999-12-461**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 832-1999  
INTITULÉ « RÈGLEMENT FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC  
UNE PARTIE DU CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE CONNU SOUS  
LE NOM DE CHEMIN LAPOINTE »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE l'adjoint au greffe en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 832-1999 intitulé « RÈGLEMENT FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE CONNU SOUS LE NOM DE CHEMIN LAPOINTE ».

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

**1999-12-462**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 833-1999 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES  
MÉNAGÈRES, MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS  
VOLUMINEUX »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-11-448 dispensant l'adjoint au greffe de faire la lecture dudit règlement lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 833-1999 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉCHETS VOLUMINEUX »

**ADOPTÉ**

**1999-12-463**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CINQ CENT VINGT DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (520,42\$)** taxes applicables en sus, à la Fédération canadienne des municipalités, somme représentant l'adhésion de la ville de Bromont à ladite Fédération.

QUE la somme soit imputée au budget de l'exercice financier de l'an 2000.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES**

6 décembre 1999

**ET SPÉCIALES, DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON  
RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE D’AFFAIRES AINSI QUE DE LA  
COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE L’EAU, DE LA  
COMPENSATION POUR L’ENLÈVEMENT DES ORDURES  
MÉNAGÈRES DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS  
VOLUMINEUX ET DE LA COMPENSATION POUR LE TRAITEMENT  
DES EAUX USÉES POUR L’ANNÉE 2000**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu’il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l’imposition des taxes foncières générales et spéciales, de la taxe sur les immeubles non résidentiels et de la taxe d’affaires ainsi que de la compensation pour la fourniture de l’eau, de la compensation pour l’enlèvement des ordures ménagères des matières recyclables et des déchets volumineux et de la compensation pour le traitement des eaux usées pour l’année 2000.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2000**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu’il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant la tarification, exercice financier 2000.

**1999-12-464**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L’ADOPTION DU RÈGLEMENT  
DE TARIFICATION POUR L’EXERCICE FINANCIER 2000**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE des copies sont disponibles pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

DE dispenser l’adjoint au greffe de faire la lecture du règlement numéro 834-1999 lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA  
ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE  
PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE  
CAMPING DANS LA ZONE R01-108**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à agrandir la zone R01-108 à même une partie de la zone C01-104, afin de permettre la réalisation d'un projet de terrain de camping dans la zone R01-108.

1999-12-465

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES  
PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-  
1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL  
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME  
UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE PERMETTRE LA  
RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA  
ZONE R01-108 »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE des copies sont disponibles pour consultation

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-53-1999 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

**1999-12-466**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-12-466 dispensant l'adjoint au greffe de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le premier projet de règlement numéro 700-53-1999 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-104, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

**ADOPTÉ**

**1999-12-467**

**ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS  
D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU l'autorisation accordée par les résolutions 1999-02-032, 1999-10-398 et 1999-09-358.

ATTENDU QUE les montants ci-dessous ne seront pas utilisés

6 décembre 1999

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉPENSES	SOLDES
Voirie	Affichage autoroute	25 000\$	2 831.14\$	22 168.86\$
Loisirs	Drainage terrain soccer	25 000\$	11 487.78\$	13 512.22\$
Loisirs	Fenestration centre communautaire	30 000\$	-----	30 000.00\$
				65 681.08\$

ATTENDU QUE les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉPENSES	ÉCARTS
Loisirs	Skate parc	10 824.57\$	10 837.21\$	12.64\$
Voirie	Station pompage	115 140.00\$	124 606.30\$	9 466.30\$
Voirie	Drainage Deux-Montagnes	39 487.26\$	41 368.01\$	1 880.75\$
Voirie	Affichage Pierre-Laporte	4 579.55\$	4 583.56\$	4.01\$
				11 363.70\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **SOIXANTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET HUIT CENTS (65 681.08 \$)**.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à emprunter la somme de **ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (11 363.70\$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que ladite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

1999-12-468

**MODIFICATION D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS  
 ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

6 décembre 1999

ATTENDU l'autorisation accordée par les résolutions 1999-02-033, 1999-10-397 et 1999-08-296.

ATTENDU QUE les montants qui avaient été prévus ultérieurement sont insuffisants.

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉPENSE S	ÉCARTS
Voirie	Entretien ponts	28 865.68\$	31 134.00\$	2 268.64\$
Voirie	Travaux Lévis	47 536.34\$	63 680.14\$	16 143.80\$
				18 412.44\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à utiliser la somme de **DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS** (18 412.44\$) à même le surplus accumulé pour financer des dépenses en immobilisations.

**ADOPTÉ**

**1999-12-469**

**PROVISION RELATIVE AUX DEMANDES DE RÉVISION DE  
L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET LOCATIVE POUR LES ANNÉES 1999  
- 2000 - 2001**

ATTENDU le dépôt des demandes de révision de l'évaluation foncière et locative pour les années 1999 – 2000 – 2001

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut faire face à d'éventuelles pertes qui pourraient survenir au moment où des décisions seront rendues.

<b>PROVISION POUR CONTESTATIONS DES VALEURS IMPOSABLES</b>	
Taxes foncières	295 000\$
Taxes Immeubles non résidentiels	196 000\$
Taxes d'affaires	65 000\$
Taxe secteur service de dette	30 532\$
Autres taxes	1 750\$
	588 282\$



6 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à créer une provision à même les recettes de 1999 pour la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (588 282 \$)**.

**ADOPTÉ**

**1999-12-470**

**DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT, EXERCICE FINANCIER 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE tous les comptes en souffrance portent intérêt au taux de **DOUZE POUR CENT (12%)** par année pour l'exercice financier 2000.

**ADOPTÉ**

**1999-12-471**

**RADIATION DES CRÉANCES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des créances radiées suivantes :

Type	Matricule	Nom	Note	Montant Radié
Loc.	6518-64-3549-000-0100	Pigments Newton	Faillite	8 724,36\$
Loc.	7017-60-1522-000-0101	Centre Équestre	Irrécouvrable	73,54\$
Loc.	7218-34-8247-	Vélo Excel	Fermé / Irrécouvrable	88,64\$

	000-0150			
Loc.	7219-38-0315-900-0124	Ent. Clyde Max.	Faillite	1 153,72\$
Loc.	7218-34-8247-000-0151	Déneigement Bromont	Fermé / Irrécouvrable	83,10\$
Fon.	6614-69-2598	2630-0707 Québec Inc.	Petite auberge – Jugement. château d'Amos	7 429,41\$
Loc.	7120-57-4462-900-0100	Dominique Leboeuf	Irrécouvrable - bureau de crédit	66,36\$
Loc.	7017-60-1522-900-0100	Raymond Cloutier	Irrécouvrable - bureau de crédit	496,07\$
Fon.	7217-46-6530	Statour inc.	Jugement	79 460,25\$
Fon.	7316-16-3080	Statour inc.	Jugement	1 902,08\$
Fon.	7316-64-3015	Statour inc.	Jugement	770,18\$
Fon.	7317-63-1015	Statour inc.	Jugement	72,03\$
Fon.	7218-40-6896	Statour inc.	Jugement	8 582,73\$
			Sous-totaux ( Déjà provisionné en 1998)	108 902,47\$
Loc.	7019-79-0092-000-0100	Initiatives de Plein Air Davignon	Auberge Vieux Manoir - Faillite	1 876,32\$
Fon.	7019-79-0092	Initiatives de Plein Air Davignon	Auberge Vieux Manoir - Faillite	7 904,94\$
Fon.	6715-52-0515	Initiatives de Plein Air Davignon	Ancien Terrain Goyer - Faillite	13 961,73\$
Fon.	7019-79-1143	Initiatives de Plein Air Davignon	Terrain derrière Vieux Manoir - Faillite	116,92\$
Loc.	7019-89-3601-000-0104	Univertuel	Faillite	653,73\$
Loc.	7120-12-7056-000-0100	Constenzo Giovanni	Rest. Chez Simon – Fermé / Irrécouvrable	76,08\$
Loc.	7219-08-3387-000-0100	Regard & look	Fermé / Irrécouvrable	230,76\$
Loc.	7120-54-9574-000-0100	Restaurant le Toit Rouge	Faillite	611,49\$
Fon.	7120-54-9574	Restaurant le Toit Rouge	Faillite	3 261,79\$
Fon.	6417-32-8020-006	Sylvain Menard (Buzz)	Irrécouvrable - Bureau de crédit	1 315,57\$
Fact.		ABC Environnement	Irrécouvrable (Timbres)	159,88\$
Fact.		Initiatives de Plein Air Davignon	Faillite	138,03\$
Fact.		Centre local des Cantons de L'Est	Irrécouvrable (Photocopies)	1 778,12\$
Fact.		Richard Boicclair	Deneigement-Irrécouvrable	368,08\$
			Sous-totaux ( Non provisionné)	32 453,44\$

**TOTAUX**

**141 355,91\$**

QUE Ladite liste fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

1999-12-472

**ENTENTE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION AVEC LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et la Ville de Bromont désirent se prévaloir des dispositions des articles 195 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L. R. Q. c. F. 2.1) pour conclure une entente relative à l'évaluation municipale ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente entre la MRC et la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que rédigée, l'entente entre la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et la Ville de Bromont, relative à l'évaluation municipale ;

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ainsi que la secrétaire-trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente faisant partie de la présente résolution comme si récitée au long.

**ADOPTÉ**

1999-12-473

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES  
PELOUSES DANS LES PARCS, ÎLOTS DE VERDURE, ESPACES  
VERTS ET AUTOUR DES ÉDIFICES DE LA VILLE DE BROMONT  
POUR L'ANNÉE 2000**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 10 novembre 1999 à 10 heures, la soumission suivante a été reçue :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Les entreprises André B. Fournier inc.	22 899,92\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 décembre 1999

D'adjuger le contrat de fauchage des pelouses dans les parcs, les îlots de verdure, les espaces verts et autour des édifices de la Ville au seul soumissionnaire qui est conforme, soit Les entreprises André B. Fournier inc. selon les prix soumissionnés.

**ADOPTÉ**

**1999-12-474**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES  
FLEURIS POUR L'ANNÉE 2000**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 10 novembre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT FORFAITAIRE</b>	<b>OPTION A (28 boîtes à fleurs)</b>	<b>OPTION B (ajout de terre et de paillis)</b>	<b>TOTAL (taxes incluses)</b>
L'Aurore florale	26 900,00\$	3 500,00\$	1 500,00\$	36 692,96\$
Les serres Russell	30 300,00\$	2 380,00\$	1 400,00\$	39,200,53\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'au montant forfaitaire le Conseil municipal ajoute l'option A ainsi que l'option B ;

D'adjuger le contrat d'entretien des espaces fleuris pour l'année 2000 au plus bas soumissionnaire conforme soit L'Aurore florale, selon les prix soumis.

**ADOPTÉ**

**1999-12-475**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES  
ÉDIFICES MUNICIPAUX, ANNÉES 2000 - 2001 - 2002**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 26 novembre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues ;

6 décembre 1999

ÉDIFICES MUNICIPAUX	HÔTEL DE VILLE	POSTE DE POLICE	CASERNE 3	GARAGE MUNICIPAL
NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLUSES)			
Ginette Deschamps	----	3 600,00\$	5 940,00\$	4 500,00\$
Entretien ménager M. L.	15 873,45\$	5 383,17\$	6 211,35\$	4 485,96\$
Multi-services GBL	16 740,00\$	---	5 400,00	---
Brille-net	18 634,05\$	6 245,85\$	10 024,41\$	7 074,03\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger, pour chacun des édifices municipaux, le contrat d'entretien au plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix soumis, soit :

Hôtel de ville	Entretien ménager M. L.
Poste de police	Ginette Deschamps
Caserne 3	Multi-services GBL
Garage municipal	Entretien ménager M. L.

**ADOPTÉ**

**1999-12-476**

**SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS  
SOLIDES DOMESTIQUES ET DES BOUES D'USINE D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la Ville a conclu, le 10 juin 1999, une entente inter municipale avec la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska relative à une demande commune de soumissions publiques pour la fourniture du service d'élimination des déchets solides ;

ATTENDU QUE cette entente inter municipale autorisait la M. R. C. à procéder à l'acceptation d'une soumission dans le respect des lois applicables ;

ATTENDU QUE l'article 3 de cette entente inter municipale prévoyait, conformément à la loi, que la ville serait liée envers l'adjudicataire dès l'acceptation d'une soumission par la M. R. C., mais qu'un contrat distinct devait être signé par cet adjudicataire avec chacune des municipalités parties à cette entente ;

6 décembre 1999

ATTENDU QUE la M. R. C. de La Haute-Hyamaska a procédé à la préparation d'un cahier des charges pour cette soumission qui énonçait les différentes obligations et conditions du contrat ;

ATTENDU QUE la clôture de cet appel d'offres s'est terminée le 27 juillet 1999 ;

ATTENDU QUE la M. R. C. a, par sa résolution numéro 99-10-331 du 14 octobre 1999, adjugé le contrat d'élimination des déchets domestiques solides à l'entreprise Bestan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de cinq (5) ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour les parties de signer le présent contrat qui constate la convention intervenue le 14 octobre 1999 entre Bestan Inc. et la M. R. C. de La Haute-Yamaska, au nom de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la mairesse, Madame Pauline Quinlan et la secrétaire-trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat d'élimination des déchets domestiques solides avec Bestan Inc., copie de ce contrat étant joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**1999-12-477**

### **DÉNEIGEMENT DE LA RUE LAWRENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de déneigement de la rue Laurence, sur une longueur de 0,60 kilomètre, à Excavation Choinière Inc., pour la somme de **MILLE SIX CENTS DOLLARS (1 600\$)**, taxes en sus, la Ville mettant à la disposition du contracteur dix (10) tonnes de sel.

D'effectuer le paiement en deux (2) versements, soit 40% le 31 décembre 1999 et 60% le 15 avril 2000.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

**1999-12-478**

**DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE  
QUE L'AGRICULTURE DES LOTS 1070 ET 1067**

ATTENDU QUE Madame Andrée Pellerin et Monsieur Bernard Adam désirent vendre une partie de leur terre, soit le lot 1070, à un agriculteur ;

ATTENDU QU'ils souhaitent utiliser le lot 1067 qui est un terrain boisé, pour se construire une résidence en remplacement de leur résidence détruite il y a plusieurs années ;

ATTENDU QUE ce projet est conforme à la réglementation Municipale de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie la présente demande.

**ADOPTÉ**

**N.M**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REMORQUAGE**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande.

**1999-12-479**

**FONDATION MAISON HÉBERGEMENT POUR ELLE : DEMANDE DE  
SUBVENTION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà fait, cette année, un don à une maison d'hébergement ;

6 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut accorder une subvention à la fondation Maison hébergement pour elles.

**ADOPTÉ**

**1999-12-480**

**GALA MÉRITE DES GENS D'ICI, 1999-2000 : DEMANDE DE  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)** à Mérite des gens d'ici, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont au dîner de gala rendant hommage aux personnalités de chaque mois.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Jean-François Raymond.

**1999-12-481**

**LA VOIX DE L'EST, ÉDITION SPÉCIALE « SOUHAITS DE NOËL »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fera ses vœux de Noël et de Nouvel an dans son bulletin municipal Voici Bromont qui est distribué à chaque résidence sur le territoire de la municipalité;



6 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne publie pas ses « Souhaits de Noël » dans l'édition du 18 décembre du Plus de La Voix de l'Est.

**ADOPTÉ**

**1999-12-482**

**LES JEUNES ENTREPRISES DE LA RÉGION DU HAUT-YAMASKA :  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)** à l'organisme Les Jeunes entrepreneurs de la région du Haut-Yamaska, somme représentant la contribution financière à l'organisme.

**ADOPTÉ**

**1999-12-483**

**M105 : SOUHAITS DE NOËL ET DU NOUVEAU MILLÉNAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fera ses vœux de Noël et de Nouvel an dans son bulletin municipal Voici Bromont qui est distribué à chaque résidence sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne fasse pas de vœux de Noël et de Nouvel an à M105.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

**1999-12-484**

**FESTIVAL NOVICE DE BROMONT : DEMANDE DE  
GRATUITÉ DE GLACE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde la gratuité de glace pour la tenue du Festival novice de Bromont, les 26, 27 et 28 décembre 1999.

**ADOPTÉ**

**1999-12-485**

**ANNULATION DE LA SERVITUDE NUMÉRO 156429 SUITE AU  
PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CAISSE POPULAIRE**

ATTENDU le projet d'agrandissement de la Caisse populaire Desjardins Granby/Bromont ;

ATTENDU QU'une servitude d'aqueduc grève le lot 153 du cadastre de Bromont ;

ATTENDU QUE ladite servitude, enregistrée au bureau de la publicité des droits de Shefford sous le numéro 156429, est caduque ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, afin de rédiger un acte d'annulation de la servitude d'aqueduc grevant le lot 153 du cadastre de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière ou, en son absence l'adjoint au greffe, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte d'annulation de servitude.

**ADOPTÉ**

**1999-12-487**

**RAPPORT RÉVISÉ SUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA  
GESTION DES NEIGES USÉES**

6 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les consultants S. M. inc à présenter au ministère de l'environnement et de la Faune du Québec une demande de programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées ainsi que le Rapport révisé sur le programme d'amélioration de la gestion des neiges usées de la Ville de Bromont réalisé par Aménatech inc., en décembre 1994, modifié le 22 avril 1999, dossier 11826-301 99F5282001.

QUE ledit programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées est approuvé par la Ville de Bromont et ne contrevient pas à la réglementation municipale.

QUE la Ville de Bromont s'engage à produire au mois de novembre de chaque année que durera le programme, un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées.

QUE la Ville de Bromont, une fois que la définition des modalités du programme sera finalisée, publiera à deux reprises un avis de consultation publique du programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées dans un quotidien distribué dans la région de Bromont. Une preuve de publication de cet avis sera transmise au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

QUE la Ville de Bromont rende disponible, pour consultation publique, pour une période de 15 jours, les documents relatifs au programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées. Une confirmation écrite de la consultation publique sera transmise au ministère de l'Environnement et de la faune du Québec.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À  
L'ÉCLAIRAGE DE BOULEVARD DE BROMONT**

Le sujet numéro 5.23 est reporté à une séance subséquente.

**1999-12-487**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX  
DE RÉFECTION DU PONT DU CHEMIN BERGERON (P-07040)**

6 décembre 1999

ATTENDU la résolution numéro 1999-09-353 adjugeant le contrat de travaux de réfection des ponts des chemins Bergeron et de Matapédia ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués pour la somme de **DIX-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET DIX CENTS (18 864,10\$)**, taxes incluses ;

ATTENDU QUE, suite à la réception définitive des travaux faite par Monsieur Jacques Guertin, de la firme Les Consultant SM Inc. le 5 novembre 1999, la Ville a effectué le paiement desdits travaux ;

ATTENDU QUE la réparation ou le remplacement des traverses de l'entretien des poutres d'acier du pont du chemin Bergeron sont sous la responsabilité de ministère des Transports du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports de rembourser à la Ville de Bromont les travaux effectués sur le pont du chemin Bergeron (P-07040) enjambant le ruisseau noir.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE GATINEAU  
PROJETÉE**

Le sujet numéro 5.25 est reporté à une séance subséquente.

**1999-12-488**

**D2 MARKETING : OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION  
DU PLAN D'AFFAIRES, PROJET DE COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se doit de préparer un plan d'affaires dans le cadre du projet Collectivité ingénieuses pour le 14 janvier 2000 ;

ATTENDU l'offre de services de Madame Josée Darche de la firme D2 Marketing, pour agir à titre de coordonnatrice de projet pour la réalisation dudit plan d'affaires ;

6 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retenir les services de Madame Josée Darche de la firme D2 Marketing, à titre de coordinatrice de projet pour la réalisation d'un plan d'affaires dans le cadre du projet de Collectivités ingénieuses.

QUE le nombre d'heures de travail consacré à la réalisation dudit mandat soit révisé.

**ADOPTÉ**

**1999-12-489**

**MANDAT DONNÉ À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE ET VENTE DU  
CHEMIN LAPOINTE, CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE, AUX  
PROPRIÉTAIRES RIVERAINS**

ATTENDU le règlement numéro 832-1999 fermant à titre de chemin public une partie du chemin montré à l'originaire connu sous le nom de chemin Lapointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Yves Guillemette, arpenteur-géomètre, afin de localiser environ 1 800 mètres du chemin Lapointe localisé sur un terrain boisé et de connaître la position exacte de l'emprise de l'autoroute.

QUE ledit mandat soit réalisé pour la somme de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (2 250\$)**, taxes en sus.

QU'une somme de **CENT VINGT-NEUF DOLLARS (129,00\$)** soit défrayée par la Ville pour chacun des nouveaux numéros de lots créés, ce qui représente les frais de dépôt à Québec.

QUE la Ville de Bromont a l'intention de céder ces nouveaux lots créés aux propriétaires riverains.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

1999-12-490

### ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite mettre sur pied un organisme nommé « Société de développement économique de Bromont » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M<sup>e</sup> Jean-Jacques Rainville, avocat de la firme Dunton Rainville, soit mandaté afin de rédiger le texte d'incorporation d'une compagnie sans but lucratif dont le siège social sera situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, selon la Loi sur les compagnies, III (L. R. Q., chapitre C-38, art. 218).

QUE le présent mandat soit consenti pour une somme ne dépassant pas **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$)**, taxes en sus.

QUE les requérants des lettres patentes de ladite compagnie soient les suivants :

Madame Pailine Quinlan, mairesse  
1119, chemin Miltimore  
Bromont (Québec)  
J2L 2A9

Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, directeur du développement  
2253, route 112  
Stukleey-Sud (Québec)  
J0E 2J0

Monsieur Pierre Simoneau  
1135, rue Shefford  
Bromont (Québec)  
J2L 1C5

QUE les objets pour lesquels ladite corporation est constituée sont les suivants :

1. Favoriser le développement économique de Bromont dans les secteurs économique, commercial et touristique ;
2. Faire connaître les avantages économiques et les possibilité commerciales de la Ville de Bromont ;
3. Prendre tous les moyens efficaces et nécessaires afin d'attirer de nouvelles entreprises ou la résiliation de sa mission ;
4. Développer des partenariats avec des entreprises, organismes et institutions pouvant collaborer à la réalisation de sa mission ;

6 décembre 1999

5. Implanter<sup>4</sup> et gérer divers programmes d'aide ou de soutien aux initiatives en matière de développement économique.

Le conseil d'administration de ladite société sera composé d'administrateurs élus parmi les membres désignés. Ce nombre pourra être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

**ADOPTÉ**

**1999-12-491**

### **PROJET DE COLLECTIVITÉS INGÉNIEUSES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite mettre sur pied un organisme responsable de la réalisation du programme « Bromont, collectivité ingénieuse » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M<sup>e</sup> Elaine Francis, soit mandatée afin de rédiger le texte d'incorporation d'une compagnie sans but lucratif dont le siège social sera situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, selon la Loi sur les compagnies, III (L. R. Q., chapitre C-38, art. 218).

QUE le présent mandat soit consenti pour une somme ne dépassant pas **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$)**, taxes en sus.

QUE les requérants des lettres patentes de ladite compagnie soient les suivants :

Madame Pailine Quinlan, mairesse  
1119, chemin Miltimore  
Bromont (Québec)  
J2L 2A9

Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, directeur du développement  
2253, route 112  
Stukleey-Sud (Québec)  
J0E 2J0

Monsieur Pierre Simoneau  
1135, rue Shefford  
Bromont (Québec)  
J2L 1C5

QUE les objets pour lesquels ladite corporation est constituée sont les suivants :

6 décembre 1999

1. Coordonner la mise en œuvre du programme destiné à implanter le concept de Collectivité ingénieuse sur le territoire de la Ville de Bromont ;
2. Assurer une diffusion de l'information sur ce programme auprès de la population et des organismes ;
3. Mettre en place des programmes de formation en relation avec le programme ;
4. Formuler et proposer des projets permettant de soutenir l'implantation de mesures de soutien au programme ;
5. Travailler en partenariat avec le secteur privé, les divers ordres de gouvernement et les autres institutions publiques (université, CEGEP, hôpital, organismes bénévoles, communauté de langue officielle et associations commerciales) en vue de mettre en œuvre le programme ;
6. Obtenir des engagements financiers de partenaires en complément du financement public ;
7. Assurer la durabilité à long terme du projet : soutien de développement de l'infrastructure, mise au point de nouvelles applications et prestation de services de formations pertinents et accessibles ;
8. Gérer l'ensemble des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Le Conseil d'administration de ladite corporation sera composé d'administrateurs élus parmi les membres désignés. Ce nombre pourra être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

### **BUREAUTIQUE : PASSAGE À L'AN 2000**

Le sujet numéro 5.30 est reporté à une séance subséquente.

**1999-12-492**

### **PRIX DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL DE LA RUE DU PACIFIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



6 décembre 1999

D'annuler la résolution numéro 97-06-286.

QUE le prix des terrains du parc industriel de la rue du Pacifique soit fixé de la façon suivante :

<b>SUPERFICIE/PIED CARRÉ</b>	<b>PRIX/PIED CARRÉ</b>
De 40 000 pi <sup>2</sup> à 80 000 pi <sup>2</sup>	0,25\$
80 000 pi <sup>2</sup> et plus	0,20\$

**ADOPTÉ**

**1999-12-493**

**AUTORISATION DONNÉE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA À RECEVOIR LES DOCUMENTS  
DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS**

ATTENDU QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L. R. Q., chapitre D-15.1) oblige l'Officier de la publicité des droits à transmettre à la ville une copie de tout document constatant un transfert qui est présenté pour l'inscription à son Bureau, et ce dans les 15 jours suivant son enregistrement ;

ATTENDU QUE La Ville de Bromont a délégué sa compétence en matière d'évaluation à la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE LA MRC offre déjà aux municipalités membres du service d'évaluation de recevoir, en lieu et place de la municipalité, les documents provenant du Bureau de la Publicité des droits ;

ATTENDU QUE le service d'évaluation de la MRC s'engage à photocopier ces documents pour ses fins internes et à retourner à la ville les originaux dans les vingt-quatre (24) heures de leur réception au bureau de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 décembre 1999

QUE la Ville de Bromont autorise la MRC de la Haute-Yamaska à recevoir directement du Bureau de la publicité des droits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 les copies de documents prévus à l'article 10 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

QUE la Ville de Bromont reconnaisse que les frais exigés par l'Officier de la publicité des droits présentement au coût de 3,00\$ par avis de mutation, soient à sa charge.

**ADOPTÉ**

**1999-12-494**

**MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE DE RACHAT DU LOT 393 DU CADASTRE OFFICIEL BROMONT SUITE À LA TENUE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 30 NOVEMBRE 1999**

ATTENDU la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes le trente novembre 1999 ;

ATTENDU QUE l'immeuble connu sous le numéro 393 du cadastre officiel de Bromont, division d'enregistrement de Shefford, situé au 107 du boulevard de Bromont a été vendu à l'enchère publique à Madame Louise Martineau , alors que les taxes avaient été payées ;

ATTENDU QUE pour annuler ladite vente, un rachat de l'immeuble à l'intérieur de l'année en cours doit être effectué.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Hélène Goyette, notaire afin de rédiger un acte de rachat par 9036 8853 Québec inc., du lot 393 du cadastre de Bromont et ce, aux frais de la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de rachat.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

**1999-12-495**

**EMBAUCHE DE MADAME MONIK BEAUDOIN, SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Monick Beaudoin à titre d'employée temporaire au service de la trésorerie au salaire de 422,22\$ par semaine selon les jours travaillés.

QUE le salaire de madame Sophie Barret, durant la période d'engagement de Madame Monik Beaudoin, et pour la semaine suivante, soit majoré de 53,00\$ par semaine en raison des tâches accomplies par Madame Barret.

**ADOPTÉ**

**1999-12-496**

**HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME SOPHIE BARRET, RÉCEPTIONNISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Sophie Barret travaille durant cinq jours par semaine jusqu'aux congés des fêtes.

**ADOPTÉ**

**1999-12-497**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR BERNARD PAQUET AU SERVICE DES LOISIRS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 décembre 1999

D'Embaucher Monsieur Bernard Paquet à titre d'employé; surnuméraire à l'aréna, classe 6, an 1, au salaire horaire de 9,45\$.

**ADOPTÉ**

**1999-12-498**

**ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES AU 5  
NOVEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des pompiers volontaires au 5 novembre 1999.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DEMANDE D'EMBAUCHE FAITE PAR MONSIEUR DAVID BUCK À  
TITRE DE POLICIER**

Le sujet numéro 6.5 est reporté à une séance subséquente.

**1999-12-499**

**GRIEFS NUMÉROS 99-2, 99-3 ET 99-4**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des griefs numéros 99-2, 99-3 et 99.4 déposés par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont (CSN);

ATTENDU les lettres de Monsieur André Benoît, gestionnaire principal, en réponse à ces griefs ;

6 décembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal rejette les trois (3) griefs du Syndicat des employés municipaux (CSN).

**ADOPTÉ**

**1999-12-500**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-11-343**

ATTENDU la résolution numéro 1999-11-343 relativement à l'embauche de Madame Julie Guilmain ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution 1999-11-343 afin de préciser le salaire de Madame Guilmain de la façon suivante :

Inspectrice surnuméraire en bâtiment :	17,63\$ de l'heure
Travail de bureau :	13,82\$ de l'heure

QUE Madame Guilmain continue son mandat pour les deux (2) prochaines semaines.

**ADOPTÉ**

**1999-12-501**

**EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Mathieu Laliberté à titre de policier temporaire en remplacement de Monsieur Roby Beaudoin, au salaire de 556,61\$ par semaine, selon les heures travaillées.

**ADOPTÉ**

6 décembre 1999

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR JEAN PRONOVOST DU  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE RELATIVEMENT  
AU RENOUELEMENT DU STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE »  
ACCORDÉ À LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Pronovost.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LISE PARISEAU, VICE-  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA FABRIQUE SAINT-VINCENT-  
FERRIER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Pariseau.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ INTER  
MUNICIPAL DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE  
WATERLOO, TENUE LE 30 NOVEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR NICOLAS BRETON ET  
LOUISE TARDIF DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION  
RÉSIDENTIELLE DE BROMONT CONCERNANT L'AFFICHAGE  
DIRECTIONNEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Breton.

6 décembre 1999

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
CONCERNANT LE DOSSIER DE MONSIEUR LOMER  
PERREAULT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

N. M.

**DÉPÔT DES LETTRES DE MONSIEUR FRANZ CHARNEUX  
ET DE MONSIEUR GAÉTAN FORGUES CONCERNANT  
L'ÉTABLISSEMENT QUE FRÉQUENTERONT LES ÉLÈVES  
DU NIVEAU SECONDAIRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des lettres de Messieurs Charneux et Forgues.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Bertrand Côté dépose une pétition de 152 noms recueillis par Léonie Côté et Lévana Tremblay, demandant que la chasse soit interdite sur le territoire du Lac Bromont.
- Monsieur Roger Bourque demande des précisions sur le nouveau règlement sur la tenue des assemblées du conseil et principalement sur la période de questions. Il souligne qu'il n'obtient jamais de réponses à ses questions sur la rue de Lévis et sur le Centre sportif.
- Monsieur Robert Désourdy demande des précisions sur le taux d'intérêt qui a été fixé. Il demande d'autres précisions sur les sujets numéros 5.1, 5.22, 5.26, 5.31 et 6.6 de l'ordre du jour.

6 décembre 1999

- Monsieur Lucien Lortie se plaint du déneigement qui a été fait sur la rue Shefford. Il demande si un programme quelconque existe pour l'assainissement de la rivière Yamaska.. Il demande si les gens qui seront nommé pour faire partie de l'organisme du développement industriel de la Ville seront des bénévoles.
- Monsieur robert Désourdy trouve le taux d'intérêt demandé par la Ville est trop élevé.

**1999-12-503**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFFE